

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:**

### **AVIS DE MOTION**

**ABROGATION DES RÈGLEMENTS IMPOSANT DES COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS DE VILLÉGIATURE SUIVANTS : 2007-272 (LAC DU CAMP GAUCHE); 2007-373 (LAC DÉCHÈNE); 2007-374 (LAC SAMSON); 2012-314 (CHEMIN GIRARD); 2014-322 (LAC DU CAMP DROIT); 2014-323 (BAIE CASCOUIA GAUCHE); 2017-377 (LAC HIPPOLYTE); 2017-378 (LAC DÉRY)**

Monsieur le conseiller Denis Lalonde donne avis qu'il présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement ayant pour but d'abroger à toutes fins que de droit les règlements imposant des cotisations aux associations de villégiature suivants : 2007-272 (Lac du Camp gauche); 2007-373 (Lac Déchène); 2007-374 (Lac Samson); 2012-314 (Chemin Girard); 2014-322 (Lac du Camp droit); 2014-323 (Baie Cascouia gauche); 2017-377 (Lac Hippolyte); 2017-378 (Lac Déry).

**DONNÉ ET PUBLIÉ À LAROUCHE, le 30 octobre 2018.**



Martin Gagné

directeur général et secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h et 17h, le 30 octobre 2018.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 30 octobre 2018.*



Martin Gagné,

directeur général et secrétaire-trésorier